

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Aïal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W19-464890



Maladie

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **4754**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MOUTAKANITE SOUAS

Date de naissance :

14/08/1960

Adresse :

Tél. :

105, Rue Aïal El wazt Benfayoune 1454

2901 Total des frais engagés : **452,50** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

الدكتور إبراهيم الحناتي
Doctor Ibrahim EL HENTATI
Spécialiste en Médecine Interne
33. Bd. Yacoub El Mansour 1er Etage

Date de consultation :

02/10/2019

Nom et prénom du malade :

Moutakonate

Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dysphée

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

09 OCT. 2019

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

ACCUR!

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

02/10/2019

Signature de l'adhérent(e) :

Le : **02/10/2019**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/10/2019	C	1	200,00	INP : 081053553 Dr. Ibrahem EL NENTATI Docteur Ibrahem EL NENTATI Spécialisé en Médecine Interne El Menhour Iar El Aga

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>ARMACHE BENAZER</i> 1 Rue 4 Mazola 22.93.36.80	01/11/13	252,67

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ibrahim El HENTATI

SPECIALISTE EN MEDECINE INTERNE

DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE
MEDECINE DE DUSSELDORF
EX. CHEF DE CLINIQUE DU SERVICE
DE MEDECINE INTERNE
A St. JOSEF HOSPITAL ALLEMAGNE
33, Bd Yacoub El Mansour - 1^{er} Etage - CASABLANCA
Tél.: 0522.23.57.09

HORAIRE DES CONSULTATIONS :
DU MARDI AU VENDREDI
DE 8h30 - 14h

الدكتور إبراهيم ال�ناتي
إخصاصي في الطب الباطني

خريج كلية الطب بدوسلدورف (المانيا)

رئيس سابق لمصلحة الطب الباطني

بمستشفي سانت جوزيف (المانيا)

33, شارع يعقوب المنصوري - الطالق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 0522.23.57.09

أوقات العمل :
من الثلاثاء إلى الجمعة
14h إلى 8h30

Casablanca

PPV 1180H50

EXP 05/2021
LOT 94031 1

1185

- IXOR 20 (28 gr) **(IS)**
1/2 - 1/2 - 1/2 *et rep.*

LOT: 190253
DUO: 06/2022
63,30DH

6333

- Bolloyle 2 **(IS)** *1h ou
q-8 rep.*

LOT: 19016 PER: 03/2022
PPV: 21,00 DH

21.3

- Librax - *1- le soir - en cas* **(IS)**

PPV: 49,50 DH
LOT: 19E15 B
EXP: 05/2022

4367

- D-ure forte *1- au stres* **(IS)**

252.47

PHARMACIE MAZOLA
ime. BENAZZOZ Ibtissam
N° 51 Rue 4 Mazola
Hay Hassani - Casablanca
Tél : 0522.23.57.09

الدكتور إبراهيم ال�ناتي
Docteur Ibrahim El HENTATI
Spécialiste en Médecine Interne
33, Bd. Yacoub El Mansour 1^{er} Etage